

DÉCRYPTER LES DOCUMENTS D'URBANISME

Faire le point sur les dernières évolutions des documents d'urbanisme

1 JOUR, 7 HEURES

GESTION TECHNIQUE

CODE : GTE51

Objectifs de la formation

- Maîtriser le cadre juridique lié aux réformes récentes des documents d'urbanisme
- Savoir recourir aux bons documents dans les situations adéquates

Animée par

- **MADJRI Loïc**
Avocat au barreau de Lyon,
CABINET D'AVOCATS LEGITIMA

Public concernés

- Responsable d'un Service Urbanisme et/ou Aménagement ;
- Juriste et autre spécialiste nommé au sein d'un Service d'Urbanisme ; Aménageur public

Dates

Critères d'admission

- aucun prérequis n'est nécessaire

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Modalités pédagogiques

- Un questionnaire préalable sera envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques, et sera transmis au(x) formateur(s) avant la formation
- Tous nos stages de formations sont limités,

Comprendre la règle de la constructibilité limitée

- Quel est l'impact de la loi ALUR en l'absence de SCoT, de PLU ou de carte communale
- Connaître le RNU et son rôle : quelles sont les dispositions applicables au territoire national (d'ordre public) et quelles sont les règles inapplicables en cas de document d'urbanisme

Panorama des différents documents d'urbanisme

Faire le point sur la carte communale

- Appréhender la complexification du document depuis la loi ALUR. Focus sur l'avis de la CDCEA, l'Annexion des servitudes d'utilité publique, les conséquences de l'adhésion d'une commune à un EPCI compétent en matière de PLU
- Connaître le rôle des différents intervenants
- Savoir élaborer et faire évoluer la carte communale
- Connaître le contenu de la carte communale

dans la mesure du possible, à une douzaine de participants

- Les formations sont déroulées en présentiel ou en classe virtuelle et étayées, chaque fois que cela est pertinent, d'études de cas et de mise en pratique ou en situation
- Un formulaire d'évaluation du formateur et du déroulé du programme suivi sera proposé aux participants à la fin du stage

Procéder à l'étude du schéma de cohérence territoriale

- Comprendre l'impact de la loi ALUR sur le périmètre du SCoT, son contenu et son rôle, sur le durcissement de la constructibilité limitée
- Elaborer un SCoT : quelles compétences, quelle procédure
- Appréhender les objectifs du SCoT
- Connaître le contenu du SCoT (rapport de présentation, PADD, DOO)
- Appréhender les conséquences de l'adoption d'un SCoT
- Connaître les modalités d'entrée en vigueur d'un SCoT
- Prendre en compte les incidences de l'absence de SCoT (ouverture à l'urbanisation limitée...)

Les programmes locaux de l'habitat et la loi ALUR

- Favoriser la production de logements sociaux
- Lutter contre l'habitat indigne
- Quelle intégration dans les PLU intercommunaux (PLUi)

Retour sur les modalités du plan de déplacement urbain

- Connaître ses objectifs, sa mise en œuvre, son intégration dans le PLUi

Identifier les autres documents d'urbanisme

- La Directive Territoriale d'Aménagement (DTA)
- Le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF)

Connaître les zones spécifiques de protection (ZPPAUP, Sites NATURA 2000...)

Cerner la nouvelle hiérarchie des documents d'urbanisme complétée par la loi ALUR